

OBJET : Installation d'une Conseillère municipale

Vu l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L270 du Code Electoral,

Vu le courrier de Monsieur Jean EASTABROOK en date du 12 décembre 2024 portant démission de son mandat de conseiller municipal,

Considérant qu'il convient de procéder à son remplacement par le candidat placé immédiatement après le dernier élu de la liste du groupe « Inventons Sotteville » des élections municipales du 28 Juin 2020.

Considérant que Madame Isabelle JOLLIVET-PEREZ a été invitée à siéger au sein du Conseil Municipal par un courrier en date du 12 décembre 2024 en sa qualité de suivante sur la liste électorale et qu'elle a refusé,

Considérant que Monsieur Valentin TEMPERTON, a été invité à siéger au sein du Conseil Municipal par un courrier en date du 9 janvier 2025 en sa qualité de suivant sur la liste électorale et qu'il a refusé,

Considérant que Madame Catherine DEPITRE a été invitée à siéger au sein du Conseil Municipal par un courrier en date du 13 janvier 2025 en sa qualité de suivante sur la liste électorale et qu'elle a accepté,

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de l'installation de Madame Catherine DEPITRE en tant que conseillère municipale.

Elle sera également appelée à siéger en remplacement de Monsieur Jean EASTABROOK dans les commissions municipales suivantes :

- Commission des Finances et Gestion de la Ville
- Commission Ville durable
- Commission Education-Culture-Sport et Vie de l'Enfant
- Commission Affaires sociales-santé-solidarité-logement et sécurité

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

NOTE EXPLICATIVE N° 01

OBJET : Installation d'une Conseillère municipale

Suite à la démission de Monsieur Jean EASTABROOK, il convient de procéder à son remplacement par le candidat suivant inscrit sur la liste du groupe « Inventons Sotteville » ceci en vertu de l'article L.270 du Code Electoral.

Madame Isabelle JOLLIVET-PEREZ, suivante de la liste, a refusé d'exercer les missions de conseillère municipale.

Monsieur Valentin TEMPERTON, suivant de la liste, a également refusé.

Madame Catherine DEPITRE a accepté de siéger au sein du Conseil Municipal par un courrier en date du 29 janvier 2025.

Elle sera appelée à siéger dans les commissions municipales et conseils d'administration où Monsieur Jean EASTABROOK siégeait :

- Commission des Finances et Gestion de la Ville
- Commission Ville durable
- Commission Education-Culture-Sport et Vie de l'Enfant
- Commission Affaires sociales-santé-solidarité-logement et sécurité